|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 17** | **Document C17/38-F** |
| **31 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RéSOLUTION 191 (bUSAN, 2014) "stratégie de coordination des efforts entre les trois secteurs de l'union" | |

|  |
| --- |
| Résumé  On trouvera dans le présent document un rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 191 (Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014) *de la Conférence de plénipotentiaires* |

# 1 Rappel

1.1 La Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14) a adopté la Résolution 191 (Busan, 2014) relative à la "Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union".

1.2 Aux termes de cette Résolution, le Secrétaire général est *chargé* de veiller à ce qu'une stratégie de coordination et de coopération soit élaborée, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts dans les domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT, de manière à éviter tout chevauchement d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources; et de veiller à l'élaboration d'une liste actualisée énumérant les domaines intéressant les trois Secteurs, conformément aux attributions de chaque assemblée et conférence de l'UIT.

1.3 Les Directeurs des Bureaux sont en outre *chargés* de veiller à ce que la coordination avec les autres Secteurs soit inscrite à l'ordre du jour des réunions des groupes consultatifs concernés, afin que soient proposées des stratégies et des mesures destinées à optimiser le développement des domaines d'intérêt commun; et de fournir un appui aux groupes consultatifs des Secteurs concernant les activités de coordination intersectorielle dans les domaines présentant un intérêt mutuel.

1.4 Le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux sont par ailleurs *chargés* de faire en sorte qu'il soit rendu compte des activités de coordination menées entre les différents Secteurs dans chacun de ces domaines, ainsi que des résultats obtenus en la matière.

# 2 Coordination au sein du Secrétariat

Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF)

2.1 Comme indiqué précédemment dans un rapport au Conseil à sa session de 2016, pour faire avancer la mise en œuvre de la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires (Document [C16/38](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S16-CL-C-0038)), un Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF) a été établi pour renforcer la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, dans le but d'éviter tout chevauchement d'activité au niveau interne et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le mandat de ce Groupe a fait l'objet de l'Ordre de service N° 16/13.

2.2 Le Groupe ISC-TF, présidé par le Vice-Secrétaire général, a tenu sept réunions en 2016 et une en 2017 (à la date d'élaboration du présent document; 16 réunions au total depuis mars 2015), avec la participation: *a)* des Adjoints aux Directeurs des trois Bureaux et du Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres, *b)* des Coordonnateurs intersectoriels responsables de domaines thématiques précis, *c)* des Directeurs des Bureaux régionaux, *d)* des Chefs des Départements du Secrétariat général, *e)* en qualité d'observateur, du Chef de l'Unité de l'audit interne, et à l'invitation du Président, des Chefs des Départements des Bureaux.

2.3 Les domaines présentant un intérêt au niveau intersectoriel, pour lesquels le Groupe ISC-TF assure une coordination, sont les suivants: changements climatiques, télécommunications d'urgence, accessibilité, communications, rédaction du site web, mobilisation de ressources, égalité hommes/femmes, coordination de manifestations et réduction de l'écart en matière de normalisation. En 2016, le Groupe:

– a facilité les échanges d'informations entre les Secteurs et le Secrétariat général concernant ces domaines thématiques, qui ont permis de donner au Groupe des informations actualisées et de débattre des progrès réalisés. En conséquence, les pages web thématiques intersectorielles de l'UIT ont été mises à jour avec les informations les plus pertinentes sur les activités de l'UIT;

– a examiné et proposé des solutions aux principales questions posées par les coordonnateurs, un avantage évident étant que les questions peuvent être transmises de manière appropriée au niveau supérieur si des décisions ne peuvent pas être prises ou arrêtées au niveau des coordonnateurs;

– a tiré parti de la participation et de la contribution des Bureaux régionaux, qui ont pris part à distance aux débats du Groupe;

– a coordonné la participation de l'UIT à des conférences et forums (par exemple la COP22 à Marrakech, Habitat III à Quito) afin de réduire le nombre de participants tout en garantissant que les intérêts à l'échelle de l'UIT étaient représentés;

– a contribué à mieux coordonner l'organisation de manifestations et de réunions de l'UIT, en informant l'ensemble du personnel des projets et intentions; et

– a passé en revue les recommandations formulées dans les rapports du CCI, et a désigné les coordonnateurs et recensé les mesures à prendre.

2.4 En outre, le Groupe a obtenu les résultats concrets suivants en 2016:

– coordination et suivi de l'avancement du plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations du CCI relatives à l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT;

– coordination de la mise en œuvre des recommandations précédentes du CCI concernant l'ensemble du système des Nations Unies, avec des résultats impressionnants en ce qui concerne l'acceptation et l'avancement de la mise en œuvre des recommandations précédentes formulées par le CCI de 2006 à 2014;

– élaboration du projet de politique en matière de gestion des risques et du projet de déclaration relative à la propension au risque, dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les projets de document ont été présentés au GTC-FHR et soumis au Conseil pour examen et approbation;

– lancement du processus de gestion de la continuité des activités et du rétablissement après une catastrophe, au cas où il serait impossible d'accéder physiquement aux bâtiments du siège de l'UIT et de ses Bureaux régionaux;

– coordination de l'élaboration et adoption de lignes directrices pour les demandes de vidéos et de photos, et adoption de procédures et de formulaires pertinents;

– examen de l'élaboration du tableau de bord sur l'égalité hommes-femmes, qui donne un aperçu actualisé en permanence de la situation des femmes à l'UIT et dans le secteur des TIC;

– présentation d'une proposition de projet visant à parvenir à l'égalité hommes-femmes dans les groupes d'experts de l'UIT, en suivant et en encourageant la participation des oratrices/intervenantes aux manifestations de l'UIT;

– examen de la mise en œuvre du Fonds d'accessibilité et approbation d'un deuxième volet de financement pour un projet visant à accroître la participation d'experts en matière d'accessibilité des TIC à certaines réunions de commissions d'études de l'UIT;

– création d'un sous-groupe de l'équipe du projet sur les ODD qui a ensuite été regroupé avec le Groupe spécial sur le SMSI, à la suite des débats qui ont eu lieu lors de la session de 2016 du Conseil;

– examen de la stratégie globale de communication pour la période 2016-2019;

– coordination de l'élaboration de lignes directrices pour la traduction des pages web, conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de 2016. Un rapport a été présenté à la réunion du GTC sur l'utilisation des langues tenue en janvier;

– coordination du processus de mesure de données pour les indicateurs de résultats présentés dans le Rapport annuel 2016 de l'UIT par l'intermédiaire d'un site web dédié;

– examen de l'élaboration du projet de cadre de responsabilisation, en application d'une recommandation du CCI;

– examen de l'élaboration du nouveau projet de lignes directrices relatives au parrainage, lesquelles ont ensuite été approuvées par le MCG en décembre;

– adoption de nouveaux rapports détaillés sur la situation relative aux membres des Secteurs par Secteur et par région.

# 3 Coordination avec les membres

3.1 Les participants aux réunions du GCR, du GCNT et du GCDT en 2014 et 2015 avaient débattu de la création d'une Équipe de coordination intersectorielle (ISCT) chargée d'examiner des questions d'intérêt mutuel et étaient parvenus à un accord sur ce sujet. Ils avaient transmis leur avis sur le sujet aux trois Bureaux (des informations de référence étaient données dans le Document [C15/38(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0038/en)). Le [mandat](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/Terms-of-reference-for-IST.aspx) de l'ISCT a été établi et approuvé par les trois Secteurs, et une équipe de direction a été nommée.

3.2 L'ISCT a travaillé, sur la base des contributions reçues des groupes consultatifs des trois Secteurs, à l'élaboration d'une liste de sujets communs sur les méthodes de travail pour la coordination intersectorielle à l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_